

Garantie limitée d'un an ou deux-mille (2 000)-heures sur le groupe électrogène industriel stationnaire de secours et d'alimentation primaire

Ce produit Kohler a été fabriqué et contrôlé avec soin par des professionnels compétents. Kohler Co. garantit à l'utilisateur final d'origine, pendant la période indiquée ci-dessous, que chaque produit est exempt de défauts de pièces et de main-d'œuvre. En cas de défaut de pièces ou de main-d'œuvre, Kohler Co. s'engage à réparer, remplacer ou effectuer les réglages appropriés, au choix de Kohler Co., s'il est établi, après évaluation par Kohler Co., que le produit a été correctement installé, entretenu et utilisé, conformément aux manuels d'instruction de Kohler Co. La mise en service doit être effectuée par un distributeur, un concessionnaire ou un technicien d'entretien Kohler agréé.

Produit Kohler

Groupe électrogène stationnaire de secours et accessoires

Groupe électrogène stationnaire d'alimentation primaire et accessoires

Garantie

Un (1) an à compter de la mise en service enregistrée ou deux-mille (2 000) heures (à la première de ces occurrences). Dans tous les cas, la période de garantie expire au plus tard trente (30) mois après la date d'expédition depuis l'usine de Kohler Co.

Un (1) an à compter de la mise en service enregistrée ou deux-mille (2 000) heures (à la première de ces occurrences). Dans tous les cas, la période de garantie expire au plus tard trente (30) mois après la date d'expédition depuis l'usine de Kohler Co.

Ne sont **pas** couverts par la garantie :

1. L'usure normale du moteur, les mises au point régulières, les pièces de mise au point, les réglages et l'entretien régulier.
2. Les dommages causés par des accidents, une installation ou une manutention incorrectes, de mauvaises réparations non effectuées par du personnel d'entretien Kohler agréé ou un stockage inapproprié.
3. Les dommages causés par l'exploitation avec un carburant incorrect ou sous des régimes, charges, conditions, modifications ou installations contraires aux spécifications ou recommandations.
4. Les dommages causés par un entretien négligent, notamment :
 - a. Utilisation d'une huile de graissage autre que du type spécifié et en quantité insuffisante.
 - b. Zones d'admission d'air et ailettes de refroidissement non maintenues propre.
 - c. Insuffisance d'entretien de l'épurateur d'air.
 - d. Insuffisance de liquide et/ou d'air de refroidissement.
 - e. Non-exécution de l'entretien régulier indiqué dans les manuels fournis.
 - f. Non-respect des périodes de marche d'entretien du groupe électrogène en charge (installations fixes seulement).
5. Frais d'installation initiaux et coûts de mise en service.
6. Batteries de démarrage et dépenses connexes suivantes :
 - a. Frais de main-d'œuvre liés à l'entretien des batteries.
 - b. Frais de déplacement liés à l'entretien des batteries.
7. Réchauffeurs de liquide de refroidissement, commandes de réchauffeur et pompes de circulation après la première année.
8. Frais supplémentaires pour les réparations en-dehors des heures normales d'ouverture, c.-à-d. heures supplémentaires ou jours fériés.
9. Location de matériel durant l'exécution des réparations sous garantie.
10. Dépose et remplacement d'options ou équipements non fournis par Kohler.
11. Le remplacement d'une pièce Kohler défectueuse par une pièce autre que Kohler a pour effet d'annuler la garantie sur cette pièce.
12. Radiateurs ayant été changés plutôt que réparés.
13. Pompes d'injection de carburant non réparées par du personnel d'entretien Kohler agréé.
14. Frais de main-d'œuvre dans un atelier de réparation non agréé par Kohler sans l'accord préalable du service Garantie de Kohler Co.
15. Liquides moteur tels que carburant, huile ou réfrigérant/antigel.
16. Fournitures d'atelier telles que colles, solvants de nettoyage et chiffons.
17. Frais engagés pour l'examen de réclamations concernant le fonctionnement sauf si le problème est causé par un défaut de pièce ou de main-d'œuvre attribuable à Kohler.
18. Articles d'entretien tels que fusibles, ampoules, filtres, bougies, colliers de serrage lâches ou non étanches et réglages.
19. Temps et distances de déplacements de plus de 483 km (300 milles) aller-retour.

Pour recourir à la garantie, appeler le 1-800-544-2444 pour connaître le représentant de service après-vente Kohler agréé le plus proche ou écrire à Kohler Co., Kohler Power Systems Service Department, MS072, Kohler, WI 53044 USA.

KOHLER CO. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT notamment, mais sans s'y limiter, des frais indirects et consécutifs de main-d'œuvre, d'installation, de téléphone ou de transport en rapport avec le remplacement ou la réparation de pièces défectueuses.

Ceci constitue notre garantie écrite exclusive. Nous n'offrons aucune autre garantie expresse et personne n'est autorisé à en offrir une en notre nom.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU RÉGLEMENTAIRE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ DE MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN EMPLOI PARTICULIER, EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. Certains États ou provinces n'autorisent pas la limitation de la durée des garanties implicites ni l'exclusion ou la limitation des dommages indirects et/ou consécutifs, auquel cas la limite ou l'exclusion ci-dessous peut ne pas s'appliquer.

La présente garantie vous accorde des droits juridiques particuliers et il est possible que bénéficiez aussi d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

KOHLER
Power Systems

KOHLER CO. Kohler, Wisconsin 53044
Téléphone (+1) 920-457-4441, Télécopie (+1) 920-459-1646
Pour connaître le revendeur/centre de réparation le plus proche aux États-Unis et au Canada, appeler le 1-800-544-2444
KOHLERPower.com